
Le cas Nestlé

Ce week-end, plus que 200 participant-e-s et représentant-e-s de diverses organisations ont analysé la politique d'entreprise de la multinationale Nestlé au Kornhausforum de Bern. La conférence était organisée par l'association MultiWatch.

Le samedi 29 octobre, la politique de l'entreprise Nestlé en Colombie a été traitée. Lors de l'audience, des incidents et des accusations concrets ont été présentés et appuyés par des témoignages et des preuves. Cinq témoins et experts de Colombie (annexe 1) étaient présents, de plus, quatre témoignages ont été présentés par vidéo. Des centaines de pages de d'indices et de preuves ont été transmises au conseil, composé de cinq personnalités reconnues (ann. 2). Nestlé était invitée à participer à l'audience, mais a décliné l'invitation. Au delà de l'étude des dossiers, le conseil a eu la tâche d'écouter et d'interroger les témoins, et d'évaluer la crédibilité des documents et des témoignages sur les cas traités. La prise de position du conseil était entre autres basé sur des critères éthiques et moraux, sur les conventions internationales des droits humains de l'ONU, sur les droits syndicaux de l'OIT ainsi que sur les principes d'entreprise revendiqués par Nestlé.

Les cas concrets suivants ont été traités: la liquidation de la section syndicale dans la fabrique du lait en poudre de Nestlé-Cicolac, le réemballage et réétiquetage de lait périmé ainsi que des violations des droits humains et des décès des dirigeants du syndicat d'alimentation Sinaltrainal. Ces actes de violences, probablement perpétrés par des groupes paramilitaires, ont eu lieu dans le contexte de conflits de travail dans les usines de Nestlé. Après avoir étudié les documents et avoir interrogé les témoins le conseil a débattu intensivement puis rendu une évaluation. Cette déclaration a été lue dimanche, le 30 octobre, à 14 heures, et se trouve sur www.mutiwatch.ch

Ensuite, la déclaration du conseil a été remise à une délégation de trois personnes du Tribunal Permanent des Peuples (TPP) (ann. 3), un tribunal d'opinion international, établi en 1979, qui traite des cas de violations des droits humains ou des droits des peuples. La délégation était présente à l'audience comme observatrice. Entre 2006 et 2007, plusieurs sessions du TPP sur les violations des droits humains par des multinationales auront lieu en Colombie. MultiWatch a demandé au TPP d'intégrer les cas présentés à Berne dans ces tribunaux futurs. « *Les représentants du TPP appuient pleinement les conclusions du conseil de l'audience à Berne et soulignent que le totalité des informations présentées pendant l'audience, appuient les accusations envers le comportement d'irresponsabilité sociale de Nestlé en Colombie.* » (cité de la déclaration de la délégation du TPP qui se trouve sur www.mutiwatch.ch)

Dimanche, la politique d'entreprise globale de Nestlé a été discutée dans un forum international. Dans divers ateliers, des experts ont présenté des exemples concrets par rapport à Nestlé et l'agriculture, le commerce de l'eau et les droits du travail et syndicaux. Un autre atelier s'est penché sur la question de la création de normes juridiquement contraignantes pour le contrôle des entreprises multinationales. Des exigences concrètes en ont résulté, qui sont adressés à Nestlé, au gouvernement suisse ainsi qu'aux entreprises multinationales en général. Une déclaration sera développée sur la base de ces revendications.

Les organisations porteuses de l'association MultiWatch (ann. 5) assument leur responsabilité dans le monde globalisé. Nous vivons dans l'un de pays les plus riches du monde, étant le siège principal de beaucoup d'entreprises multinationales importantes. C'est notre tâche de prendre au sérieux les accusations des violations des droits de l'homme, en particulier dans les pays du sud et de donner la possibilité aux personnes concernées de se faire entendre en Suisse. Aujourd'hui, alors que la concentration du pouvoir et l'inégalité augmentent dans le monde, un tel engagement est vraiment nécessaire.

Annexe 1: Témoins et experts de Colombie présents à Berne

- Alejandro García Salzedo, Avocat de SINALTRAINAL (Syndicat colombien d'alimentation), Conseiller du CUT (Association colombienne des syndicats), Professeur en Droit, Université de Lasalle à Bogotá, Colombie.
- Carlos Olaya Rodríguez, Conseiller économique de SINALTRAINAL.
- Alfonso Barón Sanchez, Viceprésident de SINALTRAINAL, travailleur chez Nestlé-Cicolac à Valledupar.
- Onofre Esquivel Luna, Secrétaire de SINALTRAINAL, travailleur chez Nestlé à Bugalagrande.
- Oswaldo Silva Ditta, Ancien Président de SINALTRAINAL de la section Valledupar, travailleur licencié de Nestlé-Cicolac.

Annexe 2: Membres du conseil

- Carlo Sommaruga, Avocat, Conseiller national PS, Genève. Secrétaire général de l'ASLOCA Romande (Fédération romande des locataires). Président de Genève Tiers Monde, association de coopération ayant divers projet en Colombie. Membre du groupe parlementaire Droits de l'Homme.
- Rudolf Schaller, Avocat à Genève, ancien secrétaire générale des Juristes Démocrates
- Anne-Catherine Menétrey-Savary, Licenciée en lettres et en psychologie ; psychologue à l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA); Députée au Grand Conseil vaudois pour le POP de 1966 à 1980, puis pour Les Verts de 1998 à 2000; Conseillère nationale depuis 1999
- Carola Meier-Seethaler, Licenciée en philosophie et psychologie à Munich; Formation de psychothérapeute. Professeure depuis 1966, cabinet de psychothérapie depuis 1979. Auteure de plusieurs publications sur les sujets de la philosophie culturelle et économique.
- Dom Tomás Balduino, Evêque, Président de la Commission pastorale de la terre auprès de la Conférence épiscopale brésilienne.

Annexe 3: Délégation du TPP

- Francesco Martone, Sénateur de la Région Liguria. Membre du Groupe "Misto-indipendente di Rifondazione Comunista" et de la 13ème Commission Permanente (Environnement). Secrétaire de la Commission extraordinaire des Droits de l'homme. Licencié en Droit international.
- Antoni Pigrau Solé, Professeur en Droit international public et Relations internationales de l'Universidad Rovira i Virgili (Tarragona, Espagne). Depuis 2003 député universitaire au Conseil Catalan pour la Promotion de la Paix (Consejo Catalán de Fomento de la Paz), depuis 2005 membre de la Commission d'experts pour la fondation de l'Institut Catalan International pour la Paix (Institut Catalán Internacional por la Paz).
- Gianni Tognoni, Médecin et Scientifique médical, spécialisé en le droit fondamental à l'assistance médicale et aux

médicaments de base de l'OMS, membre de la Fondazione Lelio Basso et Secrétaire général du Tribunal Permanent des Peuples - TPP. Auteur de différentes ouvrages et nombreuses études sur la politique internationale de la santé, le droit international et les droits de l'homme.

Annexe 4 : Organisations de MultiWatch

Alliance Sud (Communauté de travail des oeuvres d'entraide), attac suisse, CETIM, Déclaration de Berne, EPER, Groupe de Travail Suisse-Colombie (GTSC), Jeunesse Syndicale de Berne, JS Suisse, Les Verts, OeME Berne (Oecuménisme - Terre Nouvelle), OeME Commission Berne-Ville, OEuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO, Pain pour le prochain, Parti suisse du Travail (PdT), SOLIFONDS, Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), SWISSAID, terre des hommes suisse, Unia Région de Berne. MultiWatch est également soutenue par Action de Carême Suisse, GLM (Missionnaires non professionnels), Jeunes Verts Suisse, PS Suisse, Syndicat Unia, RedHer (Red Europea de Hermandad y Solidaridad con Colombia), Campagne Colombie Berlin, CASCOL (Espagne), CEDSALA (Espagne), COXAL-Gijón (Espagne), CGT (Espagne), COLOMBIA SOLIDARITY CAMPAIGN (Angleterre), COMITATO CARLOS FONSECA (Italie), Grupo de Apoyo Suiza (Suisse Allemande), Colectivo de Solidaridad con Colombia (Suisse Romande), AYNI (Belgique).